

► Découvrez le projet de restauration de cette église parisienne

◆ ◆ LE PROJET

L'église Notre-Dame de la Nativité du Val-de-Grâce a subi des dégâts particulièrement importants à la suite de l'explosion de la rue Saint-Jacques, survenue le 21 juin 2023. Quinze verrières de l'église ont été fortement endommagées dans la nef, le chœur et l'avant-chœur des Religieuses, la chapelle Sainte-Anne ainsi que dans la tour-lanterne d'accès. Le baldaquin monumental datant du XVIII^{ème} siècle, a vu des éléments architecturaux en bois se détacher de la couronne et tomber au sol. L'explosion a accentué cette fragilisation. Par ailleurs, l'orgue Cavallé-Coll., a subi les dommages collatéraux de l'explosion.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

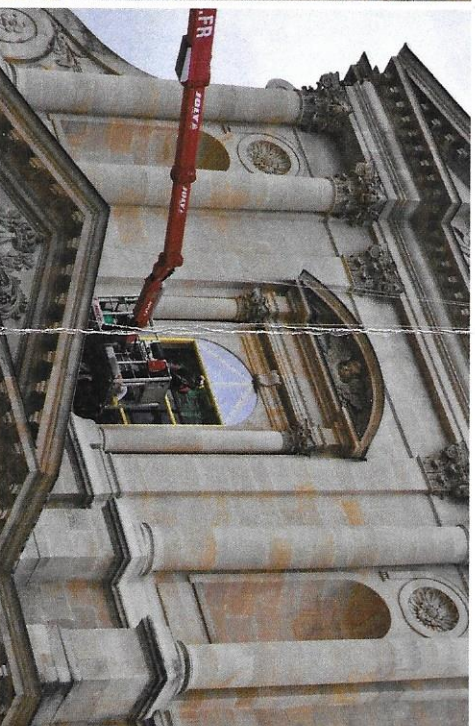
Le Val-de-Grâce est une abbaye bénédictine fondée par la reine Anne d'Autriche qui fit ériger l'église Notre-Dame de la Nativité en remerciement de la naissance de Louis XIV. Saisie à la Révolution comme bien national, la Convention y installe un hôpital militaire d'enseignement en 1793, complété par une école militaire de médecine qui forme toujours les praticiens du Service de santé des armées. A partir de 1916, le sous-secrétariat d'Etat aux Armées y installe le musée du Service de santé des armées

(SSA). L'église est affectée au diocèse aux Armées et sa visite fait partie du parcours ouvert aux visiteurs du musée.

◆◆ LA MOBILISATION

Depuis 31 ans, l'église est au centre de la programmation musicale du quartier puisque chaque premier dimanche du mois s'y déroulent les concerts de Musique au Val de Grâce, avec la participation de formations musicales militaires renommées (Garde républicaine, Troupes de Marine...). La rénovation de l'église a donc pour objet une sécurisation totale de l'édifice pour assurer la continuité des activités culturelles et culturelles, mais aussi une vocation patrimoniale essentielle afin de préserver un joyau architectural du XVIIIème siècle et une commande de l'Etat, impulsée par la Régente du Royaume.

Montant des travaux	1 050 000 €
Objectif de collecte	500 000 €
Début des travaux	2025



Credit photos © F Teste/EVDG

▼ Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de
L'église Notre-Dame de la Nativité du
Val-de-Grâce

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte. S'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/91959

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Île-de-France, BP 70299, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

L'église Notre-Dame de la Nativité du Val-de-Grâce

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale*:

Forme juridique*: _____ SIREN*: [][][][][][][][][][][][][][][][]

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

80 €	150 €	250 €	500 €
------	-------	-------	-------

Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu

20 €	31 €	83 €	170 €
------	------	------	-------

Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable

Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière

20 €	38 €	63 €	125 €
------	------	------	-------

Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés

32 € 60 € 100 € 200 €

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Purcité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné ou pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dp@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans la loi Politique de Confidentialité. Si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Ile-de-France

153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

06 82 72 24 44

idf@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



ÉCOLE DU VAL-DE-GRÂCE

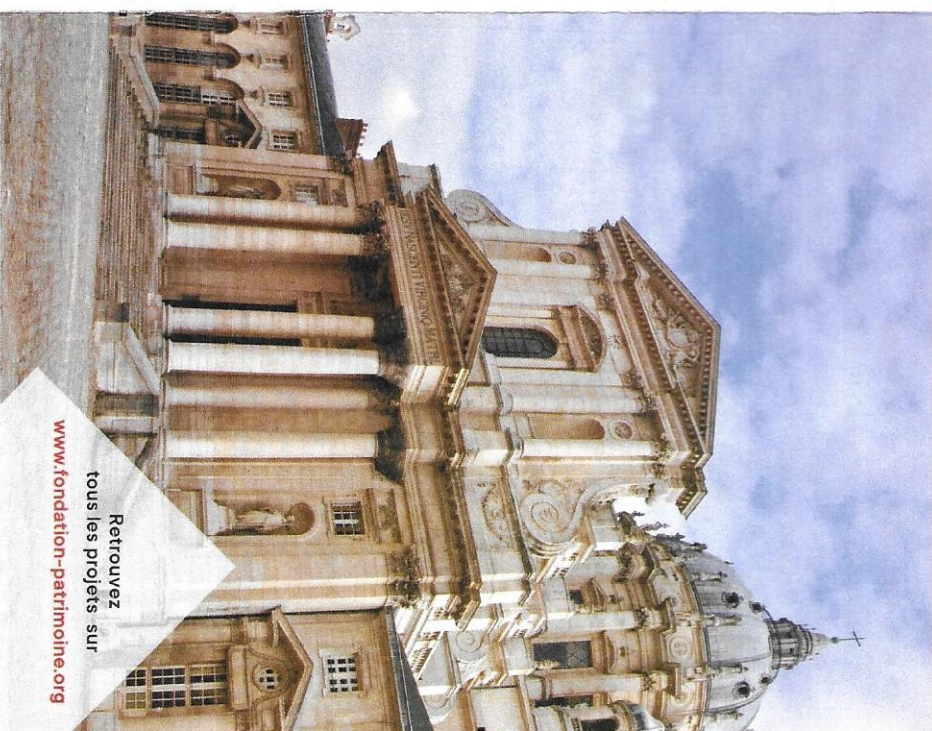
1, place Alphonse Laveran
75230 Paris

FONDATION ► Je donne !



du PATRIMOINE
Pour la
restauration de

**L'église Notre-Dame
de la Nativité
du Val-de-Grâce
PARIS**



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org